

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

Convocation
du 29/01/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 07

Absents : ----- 06
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 07

VOTE

Pour : ----- 07
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Ressources
Humaines**

**Délibération
N°2026-02**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le :

9 FEV. 2026

Reçue en Préfecture

Le :

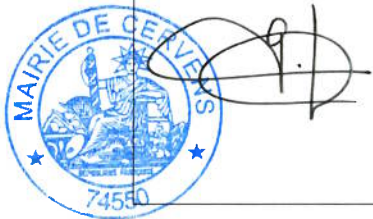
9 FEV. 2026

Publié sur le site de la
commune

Le :

9 FEV. 2026

Le Maire Gil THOMAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN**

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-217400530-20260204-D2026_02-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026 à 19H30

L'an deux mille vingt-six le trois février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie /PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : DECOMBARD Coralie/ CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda / MASSON Thibault / NOEL Ruta

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2nd classe (dans le cadre d'un avancement de grade)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe relevant de la catégorie C pour assurer les missions d'agent en charge du service population. La durée hebdomadaire du poste est fixée à 35/35^e.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité

⇒ DECIDE la création, à compter du 1^{er} mars 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2e classe

⇒ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT